

En décrétant le 02 septembre 2005 une amnistie entière en faveur de tous les Mauritaniens poursuivis pour crimes et délits politiques, le CMJD a posé son premier grand acte concret. Mais, les "grands chantiers" de l'alternance qui appellent une rupture avec les méthodes, les discours et les subterfuges jusque-là institués en règles de conduite, ne semblent pas être sur la ligne de mire des nouvelles autorités.

La nouvelle donne politique en Mauritanie a pris forme à partir de la mi-août 2005 à Dakar. L'Alliance patriotique et les mouvements mauritaniens d'opposition basés à l'étranger tiennent leurs assises sous l'égide du président Abdoulaye Wade. L'objectif était d'envoyer au nouveau régime, un signal fort et un message clair de soutien. Avec une condition : que le nouveau pouvoir respecte un minimum d'engagement sur la base des principes et objectifs ayant constitué, deux décennies durant, le cheval de bataille de ces mouvements, à savoir l'instauration d'un véritable État de droit, l'amnistie et la libération en faveur des détenus politiques, le respect des droits de l'homme, le retour organisé des déportés de 89, toute la lumière sur le passif humanitaire. En contrepartie, les mouvements réunis renonçaient à leur lutte politique et même, à toute forme de violence, pour la résolution des conflits en Mauritanie. L'intention était louable.

Accroche

Le nouveau pouvoir qui semblait avoir donné son accord de principe à la démarche sénégalaise de médiation, se rétracte face à la publication de la déclaration de Dakar. Un intense ballet diplomatique s'ensuit. Le Sénégal, déçu du soudain volte-face des nouvelles autorités de Nouakchott, se désaisit du dossier. Par ricochet, le président en exercice de l'Union africaine, le très "légu" Obasanjo qui avait mandaté son ambassadeur à Dakar, se fâche contre la junte qui "dit un mot le matin et s'en démarque l'après-midi" selon ses propos. La situation se complique par les termes de la déclaration du porte parole du gouvernement mauritanien qui rappelle sèchement que "les affaires internes de la Mauritanie ne peuvent être traitées qu'à l'intérieur du pays". (En d'autres termes, il n'y a pas d'amnistie ! Ceux qui souhaitent revenir, peuvent le faire; la justice tranchera).

Passer par l'enfer de l'école de police de Nouakchott, séjourner à la garnison de Ouad Naga ou rejoindre Hannena dans son régime carcéral à la prison centrale de Nouakchott, ne constituaient pas un programme

enchanteur en soi ! Les élans s'émoussaient. Ce fut le retour à la case départ... La transition prenait un coup de froid.

Compte à rebours

Hésitant entre une amnistie pure et simple et la transmission du dossier (du moins celui de Hannena et consorts) à la justice mauritanienne pour le pourvoi en cassation devant la Cour suprême, le CMJD se trouve acculé par la conjoncture politique du moment, les pressions croisées des familles des détenus et des organisations des droits de l'homme. Me Mahfoudh Ould Bettah, ministre de la Justice, se rend dans toutes les prisons de Nouakchott: La situation carcérale est catastrophique. Il ordonne l'allègement des conditions de détention de Ould Hannena et de Ould Mini. A sa sortie de "taule", le ministre déclare que les putschistes du 8 juin 2003 sont des détenus d'opinion. La qualification venait d'un membre du gouvernement, avocat de surcroît. Une déclaration éloquent et pleine de sens. Le compte à rebours avait alors commencé pour l'élargissement des détenus des Cavaliers du Changement. La volonté de satisfaire les doléances liées à la forte demande d'amnistie accélère le dossier.

Le 1er septembre, le CMJD se réunit en session extraordinaire pour se pencher sur plusieurs projets d'ordonnance dont celui disqualifiant les membres du CMJD, le premier ministre du gouvernement de transition et les membres de son équipe aux futurs scrutins. La question des détenus fut longuement débattue. L'accord se fit autour d'une amnistie générale. On attendra 24 heures pour que le Chef de la junte en fasse l'annonce au peuple mauritanien. Un mois, jour pour jour après son accession au pouvoir, le président Ely apparaît alors en tribune dans le premier discours à la Nation. Debout, certainement par respect au peuple, Ely était vêtu de son uniforme militaire. Rabâchant un arabe qu'il ne semble pas assez maîtrisé, il réussira le tour de force d'apporter quelques bonnes nouvelles aux Mauritaniens. Il présente un résumé des causes du changement du 3 août 2005, trace le programme du CMJD

et s'engage pour l'instauration d'un véritable jeu démocratique clair et transparent dans un délai d'au plus deux ans. A la fin de sa prosseuse, il annonce la loi d'amnistie. Une nouvelle qui avait couru dès le matin et qui avait provoqué la mise en place d'un impressionnant dispositif de sécurité autour de la maison d'arrêt de Nouakchott. Déjà, dès les premières heures du jour, les familles des détenus s'étaient rendues sur les lieux, scrutant du regard tout arrivant pour "lire" sur son visage la confirmation de la "bonne nouvelle". Vers 15 h 30, le discours du chef de l'État confirmait la libération des détenus...

Libres

La décision d'amnistie profitera au total à 115 personnes dont 32 effectivement incarcérés. Il s'agissait des détenus de Ouad Naga qui ont tenté les putschs de juin 2003, août et septembre 2004, de personnes poursuivies par contumace et de personnes soumises à des grâces qui ne dissolvent pas les peines. Étaient concernés des hommes tels Mohamed Ould Cheikhna, n° 2 des Cavaliers du Changement, ses compagnons Yarba Ould Kabache, Ould Saleck et Sidi Ould Yessa; Jamal Ould Yessa, fondateur du mouvement radical Conscience et Résistance -structure assez populaire dans les milieux des jeunes progressistes et modernistes du pays-. Dans la seconde catégorie d'élargis, on comptait les activistes des droits de l'homme, Me Fatimata M'Baye, Boubacar Ould Messaoud, Cheikh Saad Bouh Kamara, Brahim Ould Ebelty. Sont aussi concernés des leaders politiques que Ould Taya tenait à maîtriser coûte que coûte à l'image de Ould Haïdalla, Ismael Ould Anar et Cheikh Ould Horma.

La joie est grande à travers le pays, la fête pouvait commencer pour les uns, alors que le doute s'emparait des autres. Les déclarations saluant le geste fusent de partout... Mais des interrogations demeurent sur d'autres aspects de l'État de droit promis par le CMJD.

Inquiétudes

Dans son discours du 02 septembre 2005, le nouvel homme fort du pays passe au pilori les méfaits du régime

déchu, mais il n'aborde en aucun moment certains dossiers pendants à l'origine de la plupart des problèmes du pays. Ely Ould Mohamed Vall qui se veut architecte d'une Mauritanie nouvelle au service de tous ses fils - sans discrimination aucune -, passe sous silence les questions cruciales de l'unité nationale, notamment celles des réfugiés, des déportés de 89 ainsi que le passif humanitaire de son ex-compagnon Ould Taya. La communauté negro africaine, longtemps meurtrie, était suspendue aux lèvres du nouvel homme fort... Certains s'attendaient à un mot de compassion, d'autres à une décision claire pour le retour d'un père, d'une soeur, d'une mère, d'un cousin ou d'un ami. Énorme fut la déception des Mauritaniens assoiffés de justice, d'égalité et d'équité. La désillusion sera encore plus grande quand le ministre de la Justice dira dans son point de presse du lendemain, par des mots à peine voilés, que la question des réfugiés et déportés faisait partie du passé ! Le brillant défenseur des droits de l'homme, qui était de tous les combats contre l'arbitraire dans le pays, ne semblait plus voir clair dans l'un des dossiers qui marque pourtant à jamais son engagement pour un État de droit en Mauritanie. Certains de ses compagnons d'hier curent de la peine à reconnaître le farouche combattant pour les libertés et le droit, un ministre sur lequel reposent moult espoirs dans un gouvernement dont les tenants sont tous issus du sérail de l'ancien régime.

Nonobstant cette situation, il est une évidence : aucune transition ne peut être réussie dans le pays si les revendications légitimes d'une composante du peuple sont étouffées. "Laisser pourrir pour guérir le mal" est illusoire. Au risque de radicaliser le débat en Mauritanie, ce qu'il faut au CMJD, c'est d'avoir le courage d'aborder, ici et maintenant, les dossiers qui fâchent. Prétendre réserver "le charbon chaud" au futur gouvernement élu, est une fuite en avant qui ne sied pas aux hommes d'État. Sur tout quand ces derniers sont des militaires. Exclure des milliers de concitoyens du jeu démocratique en perspective, sous prétexte que leurs douleurs font partie du passé, est tout

simplement inacceptable. Et pourquoi alors réhabiliter les Cavaliers du Changement et tous les autres ? 1997, 2003 et 2004 ne relèvent-ils pas du passé ? Il est impératif d'aborder les choses avec lucidité.

Et le reste...

Aujourd'hui que les prisons sont vides, le CMJD doit s'armer de courage pour désamorcer les principales écumes qui se dressent sur le chemin de la transition. Un cadre de concertation impliquant l'ensemble des partis politiques, les organisations de la société civile et les mouvements patriotiques, s'impose. Ce qui devrait impulser des mécanismes de dialogue autour des thèmes politiques majeurs de la transition. Les trois comités interministériels récemment institués, le gouvernement de transition et le CMJD ne doivent pas, à eux seuls avoir l'apanage des propositions. En Afrique, les expériences réussies du Mali et du Bénin n'ont abouti à des résultats pérennes qu'après qu'elles aient impliqué le plus large éventail politique et social possible.

Des discussions franches et ouvertes sur toutes les questions nationales... Tel est le gage d'une transition pacifiée, susceptible de faire le trop plein d'unanimité. C'est de ça que la Mauritanie d'aujourd'hui a besoin. C'est aussi à partir de cela que la Mauritanie de demain devrait être bâtie. De ces débats ressortiront des suggestions et des orientations qui épargneront au peuple de revivre les cahoteux soubresauts de son histoire. Une perspective qui devrait permettre au pays de s'inscrire définitivement dans une logique de rupture avec toutes les pesanteurs d'un passé qui n'en finit pas de le poursuivre et de le rattraper à chaque fois qu'une leur d'espoir pointe à l'horizon. Une fois les contours de la base de la "renaissance mauritanienne" premiers en forme, loin des dictats des uns et de l'hégémonie des autres, les Mauritaniens oseront alors dormir tranquille sans la hantise de secousses. Les massacres, les violations des droits de l'homme, les hold-up électoraux et les "8 juin" seront alors impossibles.

Oumar El Moctar

AMNISTIE GÉNÉRALE

Quels lendemains pour la Mauritanie ?



En décrétant le 02 septembre 2005 une amnistie entière en faveur de tous les Mauritaniens poursuivis pour crimes et délits politiques, le CMJD a posé son premier grand acte concret. Mais, les "grands chantiers" de l'alternance qui appellent une rupture avec les méthodes, les discours et les subterfuges jusque-là institués en règles de conduite, ne semblent pas être sur la ligne de mire des nouvelles autorités.